

Effacement de dette pour I un des ex conjoint

Par Bouty lena, le 28/01/2018 à 13:37

Bonjour, avec mon ex conjoint nous avions une dette de loyer. Sur un jugement mon ex à été condamné à paye la totalité de la dette et moi la moitié.

Mon ex conjoint est en procédure d effacement de dette. Ma question est si lui a l effacement total cela veux dire que la dette loyer sera totalement effacé pour lui, mais pour moi? Je devrais quand même paye la moitié, ou la dette est complètement effacé?

Par Visiteur, le 28/01/2018 à 14:15

Bjr,

Vous étiez signataire également, donc le bailleur pourra se retourner vers vous.